

Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 26	date d'envoi de la convocation 17 avril 2019
--	---

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2019

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Rapport suivant :

### **Finances**

1. Vote une aide exceptionnelle à la reconstruction de Notre Dame de Paris

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre avril à 19h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN.

### **Etaient présents-es :**

M. JF. AUDRIN, **Maire**, Mmes et Mrs, M. PONS, A. AMIEL, R. CARMONA, C. CHOMEL, J. HARDEMAN, A. RUST, N. ESTRADE, P. NICOLAS, **maires adjoints**, A. COEURVEILLÉ, N. MALDONADO, F. PETIT, E. PEREZ, D. RAPINI, A. SAINTPIERRE, G. EVOUNA NGUEMA, J. SCHMITT, G. RATTO, D. ROZIERES, F. ARCHO, E. BERNARD, **conseillers- ères**.

**Absents-es et représentés-ées :** N. ANGENOT par C. CHOMEL, M. VALETTE par A. RUST, S. GRANDO par R. CARMONA, C. SCHULIAR par JF. AUDRIN, JF. BOUALI par G. RATTO.

**Absente :** S. CASQUEL, M. GRELLEPOIX, T. ANGLES.

### **Secrétaire de Séance :**

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les conseillers d'avoir répondu présents à cette séance extraordinaire de conseil municipal.

*Dires : Monsieur le Maire rappelle que l'idée d'octroyer des subventions exceptionnelles suite à des situations inhabituelles sans attendre obligatoirement le conseil municipal suivant, a été proposée et retenue. Toutefois, il estime que le cas est particulier et a donc préféré réunir l'assemblée délibérante, pour que chacun puisse donner son avis et s'exprimer quant à la perception de cet événement mais aussi sur la manière d'entrevoir les choses. Il précise que Saint Georges d'Orques a été la première commune du département de l'Hérault à s'être engagée dans la démarche de convocation extraordinaire pour envisager de contribuer financièrement à la reconstruction de Notre Dame de Paris. Il souligne que cette initiative a été rapidement relayée par d'autres communes. Néanmoins, il reconnaît que la décision pour arrêter le montant de la subvention à soumettre au vote, n'a pas été un exercice très facile même si l'on observe autour de soi les diverses pratiques adoptées. Beaucoup de solutions possibles et envisageables : selon les disponibilités budgétaires ou bien au nombre d'habitants, etc. Il énonce les différentes sommes promises par de grandes métropoles (Toulouse, Marseille, Lyon, etc), qui correspondent approximativement à une participation de 0,50€ à 1€/habitant, selon la volonté d'implication. Il informe l'assemblée de la décision prise par le conseil de Métropole, qui après débat et un vote à l'unanimité, a arrêté à 100.000€ son aide financière.*



*Il poursuit en indiquant que la population Saint Georgienne est actuellement estimée à 5.518 habitants et propose donc de participer pour 0,50€/habitant, soit une subvention de 2.759€. A travers ce vote du conseil municipal, chaque Saint Georgien va agir un tant soit peu et soutenir la reconstruction de ce patrimoine national. Il souligne qu'il s'agit d'une participation raisonnée et collective de la part de toute la population dont l'incidence s'élève à 0,02% pour le budget de la commune. Cette aide ne grève d'aucune manière les finances communales et ne va pas générer une augmentation des impôts. Pour preuve, Monsieur le Maire relève que ce qu'il est proposé de verser représente 1/100<sup>e</sup> du budget alloué à la rénovation de l'église de Saint Georges d'Orques. Il termine en signalant que ce chantier reste une priorité et qu'un programme de plus de 250.000€ a été mis en œuvre pour la valorisation et la préservation de ce patrimoine communal.*

*G. RATO donne lecture d'un texte rédigé par JF. BOUALI, absent excusé pour cette séance. « J'ai tout de suite été favorable à une aide de la part de notre municipalité pour aider à la reconstruction de Notre Dame de Paris. Par contre, je ne peux que m'indigner devant l'avalanche des dons des plus riches qui vont profiter d'une défiscalisation. Je veux aussi rappeler que ces fortunes ne lèvent jamais le petit doigt et encore moins les fonds quand il s'agit d'aider des millions de mal logés ou pour réduire le nombre d'expulsés ou participer au problème des logements insalubres ».*

*Après avoir dit qu'il votera contre cette délibération, G. RATO justifie cette décision par ne pas être opposé au principe d'apporter une aide financière mais contre le contexte et le déroulement. Il n'approuve pas la précipitation dans laquelle évolue cette action. Il estime que les dons déjà exprimés, qui cumulés dépassent les 1.3M € sont démesurés, d'autant qu'aucune réelle connaissance des besoins n'a été formulée. Il qualifie ces diverses attitudes d'une « course à la subvention » de la part des communes et des entreprises. Pourquoi ne pas attendre les estimations, les engagements à prendre, etc ? Il insiste sur l'appartenance de Notre Dame de Paris au patrimoine national et qu'à ce titre l'impôt perçu par l'état provenant de chacun d'entre nous, va contribuer à sa reconstruction. Cette situation est identique s'agissant de la participation métropolitaine évoquée ci-dessus mais également par la subvention communale, si modique soit-elle, octroyée ce jour. Hormis l'émotion ressentie, la situation dramatique générée par cet incendie, il n'y a pas à se précipiter et il convient de garder raison. Il évoque le désengagement de l'état, qui depuis plus de 30 ans réduit les budgets du Ministère de la culture auquel le patrimoine est rattaché. Le patrimoine à sauvegarder, que certains découvrent aujourd'hui, est le parent pauvre de ce Ministère. Le travail doit être fait en amont et des décisions doivent être prises pour gérer correctement ce patrimoine auquel nous sommes beaucoup attachés. Il préconise l'ouverture d'un compte par la commune, pour que tous ceux qui le souhaitent (croyants, sympathisants et autres) abondent ce compte, et l'envoi ensuite à une institution gestionnaire des fonds recueillis. Il s'interroge sur la volonté de chaque Saint Georgien à donner pour cette opération.*

*JF. AUDRIN affirme que la commune a la garantie et la certitude que les fonds qui ne seraient pas utilisés pour cette cause, reviendraient pour permettre la restauration de nos propres édifices.*

*F. ARCHO approuve le montant de la subvention, car il représente un acte de solidarité et de sensibilité avec l'évènement, sans pour autant entraîner la commune dans une mauvaise situation financière. Tout comme G. RATO, il souhaite connaître le destinataire de cette aide financière. Toutefois, il s'interroge sur les possibilités de récupérer les fonds qui ne seraient pas investis dans la reconstruction de cet édifice ne connaissant pas les clés de répartition de redescende. Il estime que dans la pratique de la solidarité, il convient de ne pas en attendre le retour. Il vaut mieux espérer que les sommes données soient bien utilisées sachant que c'est le départ de tout acte de soutien. Il profite de l'occasion, pour formuler une remarque sur l'entretien des grands bâtiments répartis dans notre région d'Occitanie et s'adresse à cet effet, plus particulièrement à JF. AUDRIN en sa qualité de conseiller régional. Il souhaite que se formalisent des comportements globaux et cohérents pour que l'ensemble du patrimoine soit sauvegardé quel que soit sa position ou sa destinée. Il estime que la région qui va participer assez significativement à la reconstruction de Notre Dame de Paris, s'engage avec autant d'efforts idéologiques pour l'ensemble de ses bâtiments. Pour lui, cela revêt de l'importance. D'autre part, il estime que venir précipitamment pour aborder un sujet, d'autre moyen aurait pu être trouvé pour traiter le dossier.*

*JF. AUDRIN rapporte la récente annonce, la Cour des comptes sera annuellement obligée de fournir un rapport relatant l'état d'avancement des travaux, en cours et à venir. L'Etat a pris l'engagement pour que tout le déroulé de reconstruction soit surveillé. Il donne la parole à R. CARMONA, Maire Adjoint délégué aux finances.*



*R. CARMONA rappelle que si le versement de la subvention est adopté par l'assemblée délibérante, cela ne grèvera en aucune manière le budget communal, car il est prévu dans chaque exercice budgétaire une enveloppe au titre des « subventions exceptionnelles » de 13.000€. Sur cette somme sera prélevé les 2.759€ et le reste permettra éventuellement de pouvoir financer des créations d'associations. Il indique qu'il a été décidé de verser cette aide financière à la fondation du patrimoine. Il semble que cette fondation travaille avec des règles les plus clairement définies.*

*Monsieur le Maire aborde la proposition de délibération.*

### **VOTE UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A LA RECONSTRUCTION DE NOTRE DAME DE PARIS.**

Monsieur la Maire revient sur le terrible incendie survenu le 15 avril 2019, qui a ravagé Notre Dame de Paris.

Plus qu'un édifice religieux, cette immense œuvre de l'art gothique est le fruit de notre histoire à tous.

Les messages de solidarité du monde entier ont afflué dès le soir du sinistre, à l'heure à laquelle personne ne savait si la grande dame allait s'en sortir.

Le travail des soldats du feu durant cette nuit a été tel que la structure de l'œuvre a été épargnée.

Cependant, la reconstruction de Notre dame de Paris va être un travail colossal auquel la Ville de Saint Georges d'Orques tient à participer.

En cette séance extraordinaire, il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- voter une aide exceptionnelle à la reconstruction de Notre Dame de Paris d'un montant de 2 759 € à la fondation du patrimoine.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.

L'assemblée délibérante adopte à la majorité l'attribution d'une aide exceptionnelle de 2.759€ à la reconstruction de Notre Dame de Paris.

Pour	Contre
25	1 : Guy RATTO

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance.